

**Volet B****Copie qui sera publiée aux annexes du Moniteur belge
après dépôt de l'acte au greffe**Réservé
au
Moniteur
belge

05040004

Liberal de Commerce de Tournai

Déposé au greffe le **04 MARS 2005**

Greffe

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 15/03/2005 - Annexes du Moniteur belge

Dénomination : ASSURANCES DEFFRENNE

Forme juridique Société Privée à Responsabilité Limitée

Siège Vieux Chemin de Lille, 44 à 7501 Orcq

N° d'entreprise **443.213.602****Objet de l'acte : Augmentation de capital - conversion en euros - coordination des statuts - nominations**

D'un procès-verbal d'assemblée générale extraordinaire dressé par le notaire Christian QUIEVY à Antoing le deux février deux mille cinq, il résulte que :

I Augmentation de capital

L'assemblée décide d'augmenter le capital pour le porter à 18 600,00 euros par incorporation de réserves disponibles de la société

II Statuts

DENOMINATION

La société est dénommée "ASSURANCES DEFFRENNE"

SIEGE SOCIAL

Le siège social est établi à 7501Orcq, Vieux Chemin de Lille, numéro 44

OBJET

La société a pour objet de faire, tant en Belgique qu'à l'étranger, et tant pour compte de tiers que pour compte propre, toutes opérations se rapportant directement ou indirectement, aux opérations

- de courtage, d'agence d'assurances et de réassurances, de gestion et de reprise de portefeuilles d'assurances;

- d'intermédiaire ou d'agent pour toutes opérations de financements, de crédits ou d'épargne,

- de gestion, de mandat, de commission, de conseil et d'administration relatives à des biens immobiliers de toute nature, en ce compris parking et parties divisées ou indivises d'immeubles généralement quelconques, ainsi qu'à leurs droits réels et afferriages,

- d'achat, de vente, de location, d'échange, d'exploitation, de mise en valeur et de lotissement de tous immeubles ou parties divisées ou indivises d'immeubles généralement quelconques

La société pourra étendre son activité à toutes opérations ou services qui seraient susceptibles de contribuer au développement des affaires sociales

La société pourra d'une façon générale accomplir toutes opérations commerciales, industrielles, financières, mobilières ou immobilières, se rapportant directement ou indirectement à son objet social ou qui seraient de nature à en faciliter directement ou indirectement, entièrement ou partiellement, la réalisation.

DUREE

La société est constituée pour une durée illimitée.

CAPITAL

Le capital social est fixe à la somme de 18 600 euros divisé en 750 parts sociales sans désignation de valeur nominale

GESTION

La société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, lesquels ont seuls la direction des affaires sociales.

Le gérant possède les pouvoirs de gestion et de disposition les plus étendus. Tous les actes qui ne sont pas expressément réservés à l'assemblée générale par la loi ou par les présents statuts, sont de sa compétence. Il représente la société à l'égard des tiers et en justice.

Le gérant peut sous sa responsabilité, déléguer des pouvoirs à des fins déterminées

ASSEMBLEE GENERALE

L'assemblée générale annuelle se tient le premier samedi du mois de juin à dix heures

Elle se tient au siège social ou à l'endroit indiqué dans la convocation. Si ce jour est férié, l'assemblée est remise au plus prochain jour ouvrable, autre qu'un samedi

EXERCICE SOCIAL

L'exercice social court du premier janvier au trente et un décembre de chaque année

ASSEMBLEE GENERALE

Monsieur Philippe DEFFRENNE est désigné en qualité de gérant non statutaire pour une durée indéterminée

Pour extrait analytique conforme, déposé avec une expédition de l'acte et la coordination des statuts

Mentionner sur la dernière page du **Volet B****Au recto** : Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes ayant pouvoir de représenter la personne morale à l'égard des tiers**Au verso** : Nom et signature